



VENTE D UN BIEN IMMOBILIER

Par pedro123

bonjour

Le notaire a proposé à la vente la maison de ma mère sans mon consentement. il a jugé que le consentement et la signature de ma mère, mon frère et de ma soeur suffisaient. J'ai lu sur internet que je devais signer le mandat de vente comme le reste de la famille avant que le bien soit mis en vente. Est-ce vrai ?

merci

Par ESP

Bonjour

Cela dépend de votre droit sur ce bien,

Vous ne dites pas qui est propriétaire, de quelle part et s'il s'agit d'une indivision ?

Par pedro1234

ma mère a opté pour la pleine propriété en 2003 aujourd'hui elle veut vendre la maison familiale (bien immobilier fait construit et payé par le couple dans les années 60) et ne m'a sollicité pour la mise en vente de la maison familiale. J'ai appris la semaine dernière que la maison avait trouvé acquéreur. MA mère, mon frère et ma soeur ont décidé de baisser le prix de la maison sans m'en parler cet été. Mon frère exige ma signature pour conclure la vente. Ils ont manigancé derrière mon dos sachant que j'allais peut être m'opposer à cette vente exprès et injustifiée

Par ESP

Alors prenez contact directement avec le notaire pour lui faire part de votre refus de signer.

Par dedemimi

moi je suis dans la même situation mon frère menace de passer par un avocat pour m'obliger à signer le contrat de vente

Par dedemimi

votre notaire ne semble pas connaître la loi

dans le cas où le conjoint survivant est propriétaire d'une quote-part du bien immobilier, au même titre que d'autres indivisaires : il a besoin de l'accord de ces derniers pour vendre la maison.

Par dedemimi

je suis passée dans une agence immobilière cet après-midi confirmation des informations que je vous ai communiquées. La vente est caduque !!